

Conditions générales de vente en ligne de permis de stationnement sur voirie et d'utilisation du site « IssyPermit » V1.0 du 30/03/2010

Les présentes conditions générales de vente en ligne et d'utilisation (ci-après dénommées les « Conditions Générales ») régissent la vente en ligne de permis de stationnement sur voirie proposée par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX *via* le site internet Issy permit (ci-après dénommé le "Site").

Ce Site est accessible soit directement sur le site internet www.issy.com de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX, soit sur le site internet www.vincipark.com de la société VINCI Park CGST en sa qualité de délégataire de service public, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX lui ayant confié la gestion du stationnement sur voirie.

Article 1 - Définitions

1.1 Définitions

Acheteur : désigne toute personne physique majeure ayant la capacité de contracter ou toute personne morale souhaitant procéder à l'achat d'un ou plusieurs Billet *via* le Site.

Billet : désigne un permis de stationnement sur la voirie de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX au format SECUTIX

Commande : désigne la volonté de l'Acheteur d'accepter juridiquement l'achat d'un (ou plusieurs) Billet(s) commercialisé(s) sur le Site.

Macaron : vignette délivrée par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX justifiant la qualité d'ayant droit permettant à une catégorie d'usager (résident, commerçant, entreprise ou VRP) et pour une zone et une période déterminées de stationner sur la voirie d'ISSY LES MOULINEAUX.

Site : site web IssyPermit (<https://www.elca-services.ch/tnsa7/live/shop/Issy/ISSY/>), hébergé par la Société Elca, sur lequel l'Acheteur peut passer commande de Billets ou consulter son propre compte.

Ville d'ISSY LES MOULINEAUX : désigne la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX ou toute collectivité publique s'y substituant, et/ou VINCI Park en qualité de délégataire de service public, chacune agissant en son nom pour les attributions qui lui sont propres dans le cadre de la vente et de la délivrance des Billets.

1.2 Champ d'application

Les présentes Conditions Générales visent à définir les relations contractuelles entre la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX et l'Acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du Site, que l'Acheteur soit professionnel ou consommateur.

La Commande est réservée aux Acheteurs ayant accepté sans réserves les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à leur Commande; toute Commande entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux Commandes passées préalablement à ces modifications.

Il est donc impératif que l'Acheteur consulte et accepte les présentes Conditions Générales au moment où il effectue sa Commande, notamment afin de s'assurer des dispositions applicables à cette Commande.

Ces Conditions Générales prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières de vente ou d'achat non expressément acceptées par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX.

Il est conseillé à l'Acheteur de sauvegarder et/ou d'imprimer les présentes Conditions Générales pour une conservation sûre et durable, lui permettant de pouvoir les invoquer à tout moment pendant l'exécution du contrat si besoin était.

Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 30/03/2010. Cette édition annule et remplace toutes les versions antérieures. Elles sont applicables à toute Commande passée en ligne par tout Acheteur, par avis de réception (courrier électronique de confirmation de la Commande).

Article 2 – Utilisation du site

2.1 Capacité

Pour procéder à un achat sur le Site, l'Acheteur doit, s'il est une personne physique agissant en son nom propre ou représentant une personne morale, être majeur, être capable juridiquement de contracter et utiliser le Site conformément aux présentes Conditions Générales. Il doit en outre être titulaire du Macaron approprié délivré par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX pour bénéficier d'un permis de stationnement sur la voirie.

L'Acheteur est responsable financièrement de l'utilisation du Site tant en son nom que pour le compte de tiers, y compris des mineurs. L'Acheteur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies.

Une utilisation du Site frauduleuse ou qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales pourra entraîner le refus par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX, à tout moment, de l'accès aux ventes proposées sur le Site, sans préjudice de toute poursuite devant les juridictions compétentes.

2.2 Conditions d'inscription au site

L'utilisation du Site est réservée aux Acheteurs qui se sont enregistrés en créant un Compte Personnel sur le Site.

a) Création du compte personnel

Pour créer un compte personnel permettant d'accéder à l'achat en ligne, l'Acheteur doit remplir le formulaire d'inscription accessible sur le Site en cliquant sur « Créez un compte » proposé durant la phase de commande en ligne.

L'Acheteur s'engage à renseigner tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription et à communiquer des informations exactes, complètes et non périmées. A défaut, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX se réserve la possibilité de procéder à la suppression du compte personnel de l'Utilisateur dans les conditions définies à l'article 2.2.c des présentes Conditions générales.

En cas d'erreur et/ou de modifications des informations communiquées pour la création de son « compte personnel », l'Acheteur doit se connecter sur le Site à son compte personnel pour effectuer les corrections nécessaires.

Pour la création de son compte personnel, l'Acheteur doit renseigner une adresse de courrier électronique valide, qui sera utilisée comme identifiant, et un code confidentiel.

Les identifiants et le code confidentiel ainsi créés ou communiqués sont strictement confidentiels et à usage personnel. De ce fait, l'Acheteur s'engage à ne pas les divulguer à quiconque de quelque manière que ce soit. L'Acheteur est seul responsable de leur garde et doit répondre des actes et agissements de toute personne utilisant son compte personnel, même à son insu.

En cas de perte, de vol ou de détournement de ses identifiants ou de son code confidentiel par un tiers, l'Acheteur s'engage à en avertir sans délai le contact indiqué dans le lien « nous contacter » qui se trouve dans la partie inférieure de chaque page du Site

b) Responsabilité

L'Acheteur est responsable de l'utilisation de son compte personnel. Toute connexion, Commande ou transmission de données effectuées à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'Acheteur et sous son entière responsabilité.

c) Suppression du compte personnel

En cas de manquement par l'Acheteur aux présentes Conditions Générales, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX se réserve le droit de procéder à la suppression du compte personnel de l'Acheteur, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure envoyée à l'Acheteur par courrier électronique restée infructueuse pendant quarante-huit (48) heures à compter de son envoi.

L'Acheteur peut à tout moment, sur simple demande par courrier postal ou électronique, demander la suppression de son compte stocké sur le Site. La demande doit être adressée au contact indiqué dans le lien « nous contacter » qui se trouve dans la partie inférieure de chaque page du Site.

La suppression effective pourra prendre quelques jours. L'Acheteur devra prendre soin de télécharger préalablement sur son propre ordinateur les Billets encore valides, dans le cas où une réimpression s'avérerait nécessaire.

La suppression du compte utilisateur n'annule en aucun cas les Billets préalablement achetés.

2.3 Commande - Annulation

L'Acheteur qui souhaite acheter un Billet doit obligatoirement, lors de la souscription, avoir créé un compte personnel sur le Site lui permettant par la suite de consulter ses données, commander.

Les différentes étapes d'une Commande sont détaillées sur le Site au cours du processus de Commande.

La validation de la Commande ne peut se faire que si l'Acheteur accepte les présentes Conditions Générales, reconnaît en avoir parfaite connaissance et renonce à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions, en cliquant sur la case « Je déclare avoir pris connaissance et accepter dans leur intégralité les Conditions Générales ».

La validation de la Commande et le paiement constituent une signature électronique qui a, entre les Parties, la même valeur qu'une signature manuscrite et constitue une acceptation irrévocable et sans réserve de la Commande par l'Acheteur.

Un courrier électronique de confirmation de la Commande valant reçu de paiement par carte bancaire et reprenant les éléments essentiels tels que l'identification du Service commandé, le nombre, le prix, la période d'utilisation et le lieu d'utilisation, est transmis à l'Acheteur à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de souscription.

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX invite l'Acheteur à imprimer et/ou archiver sur un support fiable et durable cette confirmation de Commande, le certificat de paiement et la facture et ce à titre de preuve si besoin était.

Il est de la responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que les coordonnées qu'il a communiquées lors de sa Commande sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa Commande et/ou de bénéficié du Billet souhaité. Dans l'hypothèse où l'Acheteur ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter le service clients de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX sur le Site, rubrique « nous contacter ».

Toute Commande peut être annulée tant que le paiement n'a pas été réalisé et accepté par le système.

Une fois le paiement réalisé et accepté, tout Billet acheté est définitif et ne peut être annulé.

2.4 Droit de rétractation

En application de l'article L121-20-2 du Code de la consommation, compte tenu de la nature individualisée du Billet commandé, l'Acheteur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Article 3 – Description Billet

3.1 Caractéristiques du Billet

Les Billets sont uniquement délivrés sous la forme de billet dématérialisé sécurisé (fichier informatique au format SECUTIX).

Pour être utilisable, un Billet doit avoir fait l'objet d'une « Impression ». Après validation de la Commande et paiement en ligne, l'Acheteur doit procéder à « l'Impression » de son Billet soit immédiatement après validation de la Commande ; soit ultérieurement sur le Site.

Pour imprimer le Billet, l'Acheteur doit se rendre sur la page « Vos Commandes » ou cliquer sur le lien « Imprimer votre Billet » indiqué sur le courrier électronique de confirmation de Commande.

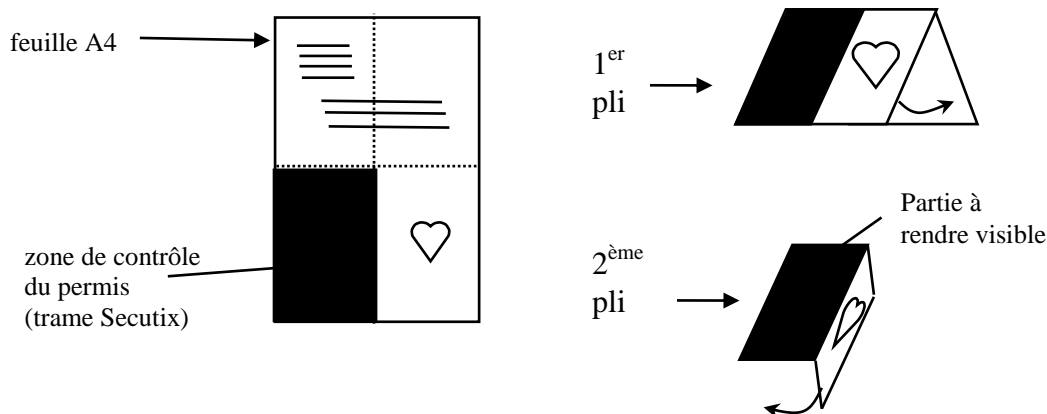
Le Billet doit être imprimé conformément aux conditions spécifiques acceptées préalablement à toute Commande et visées à l'article 3. La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX décline toute responsabilité en cas de non-respect des conditions spécifiques.

Les Billets sont personnels, ne valent que pour un véhicule identifié, une durée et un périmètre géographique déterminés lors de la Commande, et en toute circonstance non cessibles, non échangeables.

3.2 Conditions d'utilisation du Billet

L'Acheteur doit imprimer par ses soins chaque Billet commandé et le placer en évidence dans le véhicule concerné afin que les agents de surveillance du stationnement puissent vérifier visuellement la validité du Billet.

Le Billet doit être plié comme indiqué ci-dessous :



Les Billets doivent être protégés contre les dégâts occasionnés par l'eau et autres matières liquides, et doivent être placés derrière le pare-brise, à côté du Macaron fourni par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX, de façon à être facilement lisibles par les agents de contrôle. Il est interdit de modifier les Billets.

Ces Billets ne seront valides que s'ils sont accompagnés d'un Macaron en cours de validité (résident, commerçant, entreprise ou VRP) délivré par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX au Centre Administratif Municipal, 47 rue du Général Leclerc, 2^e étage

En commandant un Billet, l'Acheteur accepte les dispositions concernant la sécurité, l'accès et les règlements relatifs aux droits de stationnement stipulés dans l'arrêté municipal AD/SB-n° 961.776/2009 en date du 10 Décembre 2009 ou tout autre texte s'y substituant, étant par ailleurs précisé que les conditions et les modalités du stationnement sur voirie relève de la compétence exclusive de l'Autorité Publique.

L'Acheteur reconnaît que le non respect des dispositions qui précèdent entraînera l'interdiction de stationner et/ou la verbalisation le cas échéant.

3.3 Type d'Imprimante et papier

Pour imprimer le Billet, l'Acheteur doit utiliser uniquement une imprimante laser ou à jet d'encre standard (à l'exception des imprimantes à matrice), avec une cartouche d'encre et/ou de toner contenant suffisamment d'encre. Un Billet ne sera valide (couleur ou noir et blanc) que s'il a été établi dans une qualité d'impression d'au moins 300 dpi et qu'il n'a pas été imprimé en mode «économique».

Le Billet doit être imprimé sans réduction ni agrandissement en utilisant du papier blanc et vierge dans le format A4 ou 8 ½"x11".

Les Billets mal imprimés ou incomplets, partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles seront considérés invalides.

Ils ne peuvent en aucun cas être présentés sur un autre support (électronique, écran...).

En conséquence, avant toute Commande de Billet Imprimé, l'Acheteur doit s'assurer qu'il dispose de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer le Billet : un ordinateur relié à l'Internet et équipé du logiciel Acrobat Reader et d'une imprimante. Il doit tester, préalablement à la Commande, que l'imprimante utilisée permet d'imprimer correctement le billet. Ainsi, il est conseillé de vérifier préalablement à toute Commande que l'imprimante concernée imprime correctement les billets SecuTix en téléchargeant et imprimant un billet de test accessible depuis la première page du Site. La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'imprimer les Billets du fait du non respect de la configuration logicielle et matérielle énoncée à l'article 3.

3.5 Changement de véhicule

En cas de changement de véhicule pendant le cours de validité d'un Billet, l'Acheteur qui souhaite continuer à bénéficier des conditions convenues pour ce Billet doit demander un nouveau Billet sur lequel sera inscrit le nouveau numéro d'immatriculation du nouveau véhicule.

Pour cela, il devra préalablement obtenir un nouveau Macaron fourni par le Centre Administratif de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX sur lequel sera inscrit le nouveau numéro d'immatriculation, puis il devra se présenter avec ce nouveau macaron ainsi qu'avec l'ancien Billet à l'adresse indiquée dans le lien 'nous contacter' en bas de chaque page du site. Le nouveau Billet sera expédié à l'adresse email enregistrée dans le compte personnel de l'Acheteur dans un délai raisonnable, sauf cas de force majeure.

Article 4 – Conditions financières

4.1 Prix

Le tarif des Billets est indiqué en euros toutes taxes comprises. La facturation du Billet est effectuée conformément au tarif en vigueur au moment de la Commande. S'agissant de stationnement sur voirie, les prix ne sont pas soumis à TVA. Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la Commande. A aucun moment les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur lors de l'enregistrement de la Commande.

4.2 Paiement

Tous les achats effectués sur le Site sont payables à la Commande par carte bancaire uniquement (les cartes des réseaux Carte Bleue, VisaCard et MasterCard sont acceptées), au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de sécurisation SSL.

La validité de la carte est vérifiée en ligne auprès de la banque émettrice.

L'authenticité du porteur de la carte est vérifiée par demande du code CVV imprimé au dos de la carte.

Un email de confirmation du paiement de la commande est envoyé dès l'acceptation du paiement et sert de reçu de paiement.

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX annule toute Commande et toute livraison éventuelle en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement.

Les factures correspondant aux Commandes passées par l'Acheteur ne sont disponibles que dans l'espace client de l'Acheteur sur le Site.

4.3 Sécurisation des paiements

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX a adopté le procédé de cryptage SSL pour protéger toutes les données liées aux informations personnelles et aux moyens de paiement. Dans toutes les zones sécurisées dans lesquelles l'adresse URL du Site commence par https:// (où le 's' signifie sécurisé), les informations sont cryptées avant leur transfert via Internet.

Il est de la responsabilité de l'Acheteur de s'assurer que le cryptage SSL est actif dès lors que des informations confidentielles sont demandées.

Pour des raisons de sécurité, les informations concernant la carte bancaire ne sont pas mémorisées sur le compte client et doivent être saisies à chaque paiement.

Article 5 – Responsabilités et garanties

5.1 Pour l'utilisation du Site

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Site fonctionnera sans interruption ou pannes, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que ceux expressément mentionnés.

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers.

En aucun cas, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX ne sera responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible, matériel ou immatériel (incluant la perte de profits ou d'opportunité...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site. Enfin, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX ne pouvant contrôler l'ensemble des sites sur lesquels elles renvoient par l'intermédiaire de liens hypertextes, qui n'existent que pour faciliter les recherches de l'Acheteur, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX n'est en aucun cas responsable de leur contenu.

L'Acheteur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Il reconnaît avoir vérifié que la configuration informatique qu'il utilise ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

5.2. Pour la Commande d'un Billet

La Commande d'un Billet ne constitue en aucun cas un droit de réservation et ne donne lieu à aucune garantie de place disponible sur la voirie publique.

Pour être valide, le Billet doit être placé derrière le pare-brise du véhicule concerné, à côté du Macaron fourni par la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX, de façon à être facilement lisible par les agents de contrôle, conformément au pliage décrit précédemment.

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX s'assurera du bon déroulement de la Commande convenue avec l'Acheteur. Cependant, elle ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie de la Commande, qui serait imputable soit à l'Acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger, soit à un cas de force majeure.

5.3. Pour la fourniture du Billet

Sauf dysfonctionnement du Site qui lui serait imputable, la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX ne pourra être tenue responsable des anomalies pouvant survenir en cours de Commande, de traitement ou d'impression du Billet, imputables soit à l'Acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger, soit à un cas de force majeure (par exemple, anomalies causées par tout matériel, logiciel ou moyen de connexion utilisé ou par un prestataire tiers).

Dans l'hypothèse où les microstructures de la trame sécurisée du Billet sont endommagées de quelque manière que ce soit, le Billet doit être réimprimé par l'Acheteur.

Article 6 – Archivage et preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX et/ou de ses prestataires dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, des Commandes et des paiements intervenus entre les Parties.

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX et/ou ses prestataires archivent les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil, et pouvant être produit à titre de preuve pendant le temps des garanties commerciales des achats, et les rend disponibles sur le Site pendant un an à compter de leur émission.

Les Billets achetés sont sauvegardés et conservés en format électronique sur le Site pendant une durée couvrant au minimum la durée de validité du Billet.

L'Acheteur peut, s'il le souhaite, télécharger ses Billets sur son propre ordinateur à des fins d'archivage personnel. Ce téléchargement ne supprime pas la sauvegarde réalisée sur le Site.

Article 7 – Informations et Réclamations

Toute demande d'informations, de précisions, de suivi de Commandes et réclamations éventuelles doivent être adressées sur le Site, rubrique « nous contacter ».

Article 8 – Propriété intellectuelle

L'accès au Site ne confère à l'Acheteur aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site.

Les images, textes, programmes et autres composants du Site sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation totale ou partielle du Site et de son contenu, par quelques procédés que ce soient, sans autorisation préalable et expresse de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX, est interdite et constitutive de contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Tous les éléments du Site sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du Site, qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès et préalable de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX.

L'utilisation de tout logiciel téléchargé sur le Site permettant d'accéder à certains services est régie par les termes de la licence l'accompagnant. L'Acheteur s'engage à ne pas installer, copier ou utiliser ce logiciel avant d'avoir préalablement acquiescé aux termes de ladite licence.

Pour tout logiciel non accompagné d'une licence, il est conféré à l'Acheteur un droit d'usage temporaire, privé, personnel, non transmissible et non exclusif sur ce logiciel afin de pouvoir, exclusivement accéder aux services qui rendent l'utilisation de ce logiciel nécessaire. En installant, ou utilisant le logiciel, l'Acheteur s'engage à respecter cette condition.

Article 9 – Données à caractère personnel

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la vie privée.

Les données personnelles communiquées par l'Acheteur à l'occasion de la création de son compte personnel sont nécessaires à l'ouverture de son compte personnel et à la souscription aux Services. Ces données personnelles sont confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins de gestion de ce compte personnel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Acheteur bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. L'Acheteur peut exercer ce droit sur le Site, rubrique « nous contacter ».

Le traitement automatisé d'informations à caractère nominatif relatives aux Acheteurs, y compris la gestion des adresses électroniques des Acheteurs utilisant le Site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL n° 1405276.

Article 10 – Dispositions diverses

10.1 Force majeure

La Ville d'ISSY LES MOULINEAUX ne sera pas tenu pour responsable, ou considéré comme ayant failli aux dispositions des présentes Conditions Générales, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

10.2 Loi applicable – attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

En cas de litige concernant la formation, l'interprétation et l'exécution de leur relation contractuelle, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable.

En cas de non-résolution du litige à l'amiable dans le mois qui suit la notification du litige par l'une des Parties à l'autre, celles-ci soumettront ledit litige à l'appréciation des tribunaux compétents.